



**Le TF donne son aval
à l'initiative Urbadem**



n° 139 - Décembre 2022

Association pour la propriété individuelle et pour
un habitat durable

Les aides auditives pour les plus exigeants

Mieux entendre, c'est mieux vivre !

*Les nouvelles technologies
à votre service pour une
meilleure mobilité et sécurité
contre l'isolement.*



NOVASON⁺
ACOUSTIQUE MÉDICALE
www.novason.ch

NovaSon Eaux-Vives

Rue de la Terrassière 42 - 1207 Genève
Tél. 022 840 27 40

NOUVEAU NovaSon Cornavin

Boulevard James-Fazy 10 - 1201 Genève
Tél. 022 738 38 33

NovaSon Champel

Plateau de Champel 34 - 1206 Genève
Tél. 022 347 47 66



**Choisir,
c'est agir.**



Plus de 3 000 centrales solaires construites
grâce aux choix de 70 000 Genevoises et Genevois.

sig-vitale.ch



IMPRESSUM



Association pour la propriété
individuelle et
pour un habitat durable
Pic-Vert Assprop Genève
8, place des Philosophes
1205 Genève
CCP 01-29971-8

COMITÉ GENÈVE

Michel Schmidt, *Président*
Alain Burri, *Vice-Président*
Frédéric Berney, *Trésorier*
Lauren Baddeley
Andreas Fabjan
Alain Gaumann
Marielena Gautrot
Christian Gottschall
Paul Hanna
Christina Meissner
Jean-Claude Michellod
Claude Miffon
Christophe Ogi
André Pfeffer

SECRÉTARIAT

Coralie Lachages

Organigramme complet:
geneve.assprop.ch

SECTION VAUD et autres cantons

Assprop Vaud
65, Grand'Rue – 1296 Coppet
vaud.assprop.ch

COMITÉ

Pierre Ricq, *Président*
Michel Schmidt, *Vice-Président*
Badr Berbar, *Trésorier*
Emmanuel La Roche
Yannis Eggert
Christophe Ricq
Sandra Cadei

Photo de couverture:

© Miguel Bueno

Les initiants, leur avocat et les
étudiants de la faculté de droit
de l'université de Neuchâtel
devant le Tribunal Fédéral.

Le journal paraît 4 fois par an

Rédaction:

Christina Meissner

Impression:

Atar Roto Presse SA, Genève

Publicité:

HP media SA

Marine Moreau

T. 022 786 70 00

077 474 11 77

marine@hpmmedia.ch



SOMMAIRE

À VOTRE SERVICE

fixmyspace: le nec plus ultra des réparations

6

DOSSIER

Rétrospective et perspectives

8

La Commission des Monuments de la Nature et des Sites (CMNS)

10

JARDIN

Arbre et voisinage: Quels sont vos droits

12

LA PLUME EST À VOUS

« SAUVONS LES ARBRES DE CRESSY »: Une victoire en demi-teinte!

14

Pétition pour protéger nos oiseaux

18

MAISON DESIGN

Un hiver bien enveloppé

20

QUALITÉ DE VIE

Noël écolo et magique!

22

ENERGIE

Blackout électrique: L'éviter est possible pour un propriétaire d'une maison

24

VOTRE ASSOCIATION

Pic-Vert à l'EPFL

26

Pic-Vert à Lancy

27

Initiative Urdadem: Le Tribunal fédéral donne son aval pour un urbanisme
plus démocratique à Genève

28

Pic d'Or et Pic Béton

29

Hommage à Michel Martina

30



PIC-VERT ASSPROP

8, place des Philosophes - 1205 Genève

Administration et secrétariat: le matin de 8h30 à 12h30 (sauf le vendredi)

☎ 022 810 33 20

info@assprop.ch - www.assprop.ch

Permanences téléphoniques gratuites

NOTAIRES

Pour toutes questions et conseils relatifs au
domaine notarial (achat, vente, succession
servitudes, etc.) deux notaires sont à votre
disposition par téléphone les jours suivants:

- Lundi de 14h à 17h
- Jeudi de 14h à 17h

Pour obtenir les coordonnées des notaires de notre
permanence **merci de prendre contact avec notre
secrétariat**

FISCALITÉ

Pour tous conseils fiscaux privés
Berney Associés, Expert en fiscalité immobilière

Le mardi de 14h à 16h

☎ 022 787 09 90

Email: fiscal@assprop.ch

JURIDIQUE

Pour toutes questions sur les droits de la propriété
et sur l'aménagement du territoire.

Lundi et mercredi de 14h à 17h

☎ 022 592 52 70

Email: juridique@assprop.ch

ASSURANCES

Tous les jours 24h/24

☎ 022 338 03 10

Fax: 022 810 33 21

Email: info@lemanrisco.com

Web: www.lemanrisco.com

ARCHITECTE/ÉNERGIE

Pour tous conseils sur les aspects liés à la construction
et à l'énergie du bâtiment, audit énergétique,
rénovations ou solutions d'isolation, subventions,
autorisations. Pour les cas plus complexes, mandats
et expertises sur place à tarifs privilégiés.

Le lundi de 10h à 12h

☎ 022 777 16 18

Email: ogi@eco-logique.ch

Web: www.eco-logique.ch



Michel Schmidt
Président Pic-Vert
Assprop Genève



En cette fin d'année, j'ai plusieurs informations importantes à vous communiquer.

Mise en œuvre de la réforme énergétique

Tout d'abord, concernant la réforme énergétique annoncée par le Canton, nous avons reçu récemment des précisions sur sa mise en œuvre.

Il sied de rappeler que le projet de loi 12593 modifiant la loi sur l'énergie (LEn) est toujours en discussion au Grand Conseil.

Les modifications du Règlement d'application de cette loi (REn) ont toutefois déjà été adoptées et sont actuellement en vigueur. Nous vous renvoyons à nos précédents numé-

ros au sujet du contenu de ces modifications importantes.

Nous avons donc interpellé l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) sur son application. Lors d'une séance qui s'est tenue le 31 octobre dernier, nous avons reçu les réponses suivantes.

1) L'OCEN est en train de préparer des supports de communication concernant ces modifications. Il s'agira d'un guide pratique écrit, mais également d'un film explicatif.

L'OCEN souhaite terminer ce document et ce film d'ici la fin de l'année 2022 pour les soumettre aux milieux intéressés et réunir leurs commentaires avant

leur diffusion en début d'année prochaine.

Il nous a été confirmé que Pic-Vert sera consultée à ce sujet.

2) Une proposition d'indice de dépense de chaleur (IDC) sera adressée à l'ensemble des propriétaires de biens immobiliers **à partir du mois de septembre 2023**. Ces courriers s'échelonneront dans le temps.

Les IDC retenus seront soit : a) ceux qui auront été adressés à l'OCEN par les propriétaires concernés et validés par lui avant cette date, soit b) des IDC calculés par l'OCEN sur la base de données récoltées des SIG.

Pour établir ces données, l'Université de Genève a préparé des algorithmes qui pourront calculer automatiquement l'IDC sur la base d'informations récoltées par les SIG. L'année de construction des bâtiments sera également prise en compte dans le calcul de l'IDC par ces algorithmes.

3) Ces « propositions » de l'OCEN pourront faire l'objet d'une contestation dans un délai de 30 jours par les propriétaires concernés.

Ils pourront pour ce faire adresser un courrier circonstancié à l'OCEN, notamment avec des études de professionnels mandatés (mais ces études ne seront pas obligatoires) ou simplement

 **Gindraux
Fenêtres**

100% suisse
Fabrication et pose par nos soins



Votre Fenêtrier® suisse depuis 1907

Route des Jeunes 41 – 1227 Carouge – geneve@gindraux.ch – 022 555 26 40

gindraux.ch

remplir un formulaire «online» qui sera préparé par l'OCEN à cet effet.

- 4) Passé ce délai de 30 jours, l'OCEN rendra une **décision formelle** concernant l'IDC applicable sur la base des éléments récoltés. Si les propriétaires ne font pas opposition à la proposition d'IDC, elle sera ainsi confirmée dans cette décision formelle.
- 5) Les propriétaires disposeront ensuite d'un nouveau délai de 30 jours pour recourir cette fois-ci formellement et légalement contre cette décision de l'OCEN qui sera ainsi qualifiée de «*décision administrative*».
- 6) Une fois en force, cette décision permettra d'établir un «IDC de base» sur lequel sera calculée la consommation pour les trois années qui suivront.
- 7) En 2026, soit à l'expiration des 3 ans depuis l'entrée en force de «l'IDC de base», l'OCEN fera une moyenne des dépenses de chaleur pour ensuite basculer sur les mesures contraignantes prévues par le REn pour réduire l'IDC à 450 MJ/m²/an.

Nous comprenons de ces explications que les propriétaires pour-

ront dès lors s'organiser avant septembre 2023 pour calculer leur IDC afin de le transmettre à l'OCEN ou afin de pouvoir répondre, rapidement, à l'IDC qui leur sera proposé par l'OCEN s'il est inexact.

A défaut, ils seront obligés de s'empressement de mandater des professionnels dans le délai de 30 jours dès la réception de la proposition d'IDC, ce qui pourrait s'avérer compliqué en raison de la surcharge des demandes traitées.

Nous avons également compris de ces explications que l'OCEN **prendra en compte la capacité financière des propriétaires visés, ainsi que leur âge**, pour éventuellement les exempter des travaux nécessaires pour réduire leur IDC.

De plus, une décision doit encore être prise pour aussi exempter les propriétaires d'habitations sises en zone de développement appelées à être densifiées à terme. La question qui se pose et qui devra être tranchée sera d'établir à partir de quelle étape de planification cette exception s'appliquera.

Enfin, l'OCEN nous a expliqué qu'il travaillait également pour simplifier les procédures en matière d'instal-

lation de panneaux solaires. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le détail dans le prochain numéro du journal.

Adoption du projet de loi PL 13030 concernant la réévaluation de la valeur fiscale des biens immobiliers

Le PL 13030 a été adopté par le Grand Conseil le 4 novembre 2022. Pour rappel, ce projet de loi a été soutenu par notre association, dans la mesure où il prévoit une augmentation de la valeur fiscale d'un certain nombre de biens immobiliers, mais dans une mesure largement inférieure à celles qui avaient été proposées par le passé par d'autres projets de loi.

Il vise une majoration de la valeur fiscale de ces immeubles par son indexation chaque année à l'indice genevois des prix à la consommation et cela dès le 1^{er} janvier 2023. Cette indexation annuelle ne peut toutefois pas dépasser 1%. Il existe par ailleurs des exceptions à cette réévaluation fiscale, à savoir notamment pour les biens qui ont déjà été réévalués depuis le 31 décembre 2011. Ce projet comprend aussi une diminution de l'impôt immobilier complémentaire et de la fortune, mais une hausse de l'impôt sur les bénéfices

et gains immobiliers, dû à la vente du bien, qui passe de 0% à 2% après une durée de détention de 25 ans.

Selon toute vraisemblance, un référendum sera lancé à l'encontre de cette loi par les partis politiques de gauche. Nous aurons donc l'occasion de vous en reparler.

Initiative d'Urbadem «pour un urbanisme plus démocratique»

Le Tribunal fédéral vient de rendre une décision dans laquelle il a confirmé la validité de la totalité du texte de cette initiative. Il s'agit ici d'une excellente nouvelle, dans la mesure où il donne ainsi son aval pour un urbanisme plus démocratique à Genève.

Notre association se réjouit de cette décision étant donné qu'elle se bat depuis de nombreuses années pour démocratiser notre aménagement du territoire.

Nous compterons donc sur vous lors des prochaines votations! Je vous renvoie pour le surplus à notre communiqué de presse figurant à la page 28 du présent journal.

Je finis ce long éditorial en vous souhaitant de merveilleuses Fêtes de fin d'année. ■



fixmyspace: le nec plus ultra des réparations



Viviane Scaramiglia
Journaliste

Difficultés à trouver le bon prestataire au bon moment? Facturation imprévisible? Restez relax. Pour une réparation ou un dépannage, fixmyspace vous assure un devis en moins de deux heures pour une intervention de qualité, à prix fixe, et programmée selon vos disponibilités. Un service unique en Suisse.

Spécialiste centré sur les propriétaires privés pour les réparations dans tous les domaines de l'habitat, fixmyspace se démarque des prestataires classiques et des plateformes en ligne qui se limitent à établir le lien entre vous et diverses entreprises, sans garantir directement un rendez-vous à votre convenance ni une estimation transparente des coûts. « L'on sait également que les prestataires sont moins réactifs lorsqu'un devis leur est demandé. Et bien souvent, aucun devis n'est établi pour les services de dépannage, avec de fréquentes mauvaises surprises à la clé », relève Patrick Odoni, fondateur et CEO de la start-up active depuis 2021.

Réactivité et fiabilité

Forte de ces considérations, l'entreprise met en pratique des principes



L'équipe fixmyspace de gauche à droite: Patrick Odoni, Carole Panacakis, Yannick Burky.

clairs. Elle répond à votre demande en ligne ou par téléphone en moins de deux heures, avec le nom du prestataire qui se rendra chez vous selon les disponibilités que vous aurez préalablement fixées, le tout nanti d'un devis à prix fixe. « Nous travaillons avec un réseau d'une trentaine de partenaires professionnels rigoureusement sélectionnés et certifiés. Actifs dans les cantons de Genève et Vaud, ils couvrent une large gamme de services: de la plomberie à la désinfection, en passant par l'électricité, le chauffage, la serrurerie, l'électroménager, la peinture/plâtrerie. « Nous nous faisons un point d'honneur à

pratiquer des tarifs standardisés et équitables, tant pour les clients que pour les prestataires. »

Par ailleurs, certains petits travaux nécessitent de bons bricoleurs expérimentés plutôt que des artisans spécialisés, d'autant plus que ce type d'interventions n'intéressent généralement pas ces derniers. L'entreprise compte ainsi huit « hommes à tout faire » salariés, à disposition pour de multiples interventions: montage de meubles, accrochage de tableaux, etc. « Ainsi, c'est l'assurance pour les clients de fixmyspace que tous les travaux sont déclarés, assurés

et effectués conformément à la loi (travail « au noir » totalement exclu). »

Demande en ligne aisée

La demande en ligne ou via l'application mobile est très simple. Il suffit de communiquer votre problème par vidéo, photos, ou par écrit. Vous indiquez les jours et créneaux horaires qui vous conviennent pour une intervention. Parfois, on ne sait pas à quel corps de métier s'adresser. Pour une porte qui coince, par exemple, aura-t-on besoin d'un menuisier, d'une entreprise de portes, d'un bricoleur? C'est le

centre de pilotage de fixmyspace qui détermine les besoins de l'intervention, en fixe le coût et vérifie la disponibilité des intervenants. Vous n'avez plus qu'à confirmer...et vous relaxer!

« Notre équipe multidisciplinaire accompagne le client et demeure son interlocuteur principal tout au long du processus jusqu'à la facturation. Nous disposons d'ailleurs d'un statut d'entreprise générale », explique Patrick Odoni. A l'heure où la recherche d'un artisan est souvent source de perte de temps et de flou dans les prix, la start-up, unique du genre en Suisse, présente une réelle plus-value. Après un an d'activité, elle ne cesse de se développer. « Des régions commencent aussi à se déclarer intéressées par notre proposition. » ■

fixmyspace
Tél. 021 510 27 17
www.fixmyspace.ch



Compétences certifiées et promptitude

NOUVEAU EN SUISSE ROMANDE

**Offre en deux heures.
Intervention selon vos disponibilités.**

Sanitaire - Plomberie
Chauffage - Climatisation
Peinture - Plâtrerie
Portes - Fenêtres

Électricité
Électroménager
Serrurerie
Vitres - Miroirs

Petits travaux
Nettoyage spécialisé
Espaces extérieurs
...





Rétrospective et perspectives



Christophe Ogi
Architecte HES, ECO-BIO
Membre du comité Pic-Vert
Assprop Genève

La fin de l'année est traditionnellement le moment des bilans, c'est donc aussi l'occasion pour votre comité de revenir sur quelques faits marquants et d'un bref retour sur les actions entreprises dans le passé.

Par son implication, sa détermination et son opiniâtreté, Pic-Vert a montré l'exemple depuis plusieurs décennies. Notre association a constamment œuvré à améliorer le développement urbain de notre territoire et principalement celui de la zone villa.

Pour mémoire, en 2012, l'association Pic-Vert est rejointe par «l'ASSPROP» et fusionne avec sa petite sœur qui, à une moindre échelle, propose une offre similaire. Ainsi, la nouvelle entité est maintenant aussi présente en terre vaudoise et au-delà, en Romandie. Petit coup d'œil dans le rétroviseur.

L'expérience des PLQ alternatifs

Pic-Vert compte 50 associations de quartier partenaires. Les représentants de celles-ci se réunissent 4 fois par année et forment ainsi le «parlement» de l'association. Ce sont eux qui supervisent les décisions du comité et votent le budget. Chaque association se bat pour son quartier et Pic-Vert les assiste avec ses compétences notamment



Les membres du comité Pic-Vert dont la composition se trouve en page 3.

en matière juridique. En retour, les expériences locales sont riches d'enseignements pour le comité et les autres associations partenaires. Bref, une façon de traduire à notre manière la devise nationale: Un pour tous, tous pour un!

En 2005, l'association pour la défense du plateau de St-Georges à Lancy s'oppose au PLQ qui lui a été imposé par l'Etat. Stratégie nouvelle, au lieu de simplement formuler des critiques, elle décide de proposer un PLQ alternatif favorisant une meilleure intégration de la vie de quartier avec une centralité marquée et un cadre de vie verdoyant et agréable. Cerise sur le gâteau, le projet voulu par les habitants eux-mêmes offre une densité plus forte que les barres étatiques! Malgré toutes les auditions et le soutien enthousiaste de la population,

notre contre-projet n'a pas abouti mais il a permis de jeter les jalons pour réitérer, quelques années plus tard, la même opération avec le quartier des Semaillles à Lancy.

En 2012, Lauren Baddeley, également architecte, rejoint le comité de Pic-Vert et collabore étroitement au projet des habitants de PLQ alternatif aux Semaillles. Au terme d'un long combat, c'est enfin une petite victoire pour l'association de quartier mais aussi de Pic-Vert, car une partie du PLQ alternatif voulu par les habitants du quartier va pouvoir se concrétiser suite à l'adoption d'une motion déposée par Christina Meissner, membre du comité et députée au Grand Conseil et avec l'appui d'Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat nouvellement élu et responsable du département du territoire. C'est une première¹. Serait-ce

enfin le point de départ de la participation citoyenne à l'élaboration des futurs quartiers?

Permanence et cours de formation

En 2008, Pic-Vert prend de l'importance et étoffe sa palette de services à la manière du TCS en proposant des permanences téléphoniques gratuites à ses membres qui seront progressivement développées dans divers domaines: le juridique, le notariat, la fiscalité, la sécurité et les assurances. C'est ainsi qu'est née la «permanence conseil pour l'architecture et l'énergie». Deux heures par semaine, nous répondons aux questions des membres. Cet exercice a permis à notre bureau d'architecte (créé en janvier 2004) d'acquérir une précieuse expérience. Certaines consultations ont débouché sur des expertises qui ont résolu

bien des casse-têtes techniques, mais pas seulement.

Entre 2013 et 2015, nous proposons différents cours complets qui connaissent un certain succès et contribuent à renforcer l'image de Pic-Vert comme l'indispensable « boîte à outil du propriétaire ».

Le lobbying

En 2008 également, Pic-Vert se lance dans la campagne électorale pour la « Constituante ». Bien que l'idée originale ait été de faire refondre notre Constitution par la société civile et principalement par le monde associatif, porteur d'idées nouvelles, ce sont en définitive les partis politiques, déjà au pouvoir, qui ont raflé la mise électorale.

En dessous des 7% du Quorum indispensable pour siéger, Pic-Vert se place néanmoins en tête des associations représentées. Cette expérience a constitué un tournant décisif pour l'association qui a, par la suite, intégré des députés ou représentants de partis politiques au sein de son comité. C'était le meilleur moyen pour bénéficier d'un regard avisé depuis l'intérieur du Grand Conseil (GC) et pour être tenus des projets de lois relatifs à la fiscalité immobilière, l'aménagement du territoire ou tout autre sujet touchant les propriétaires tels ceux liés à l'énergie.

Dès lors nous sommes régulièrement auditionnés par des commissions du GC sur divers sujets qui touchent à notre cœur de compétence. Nos idées finissent par se faire entendre et être reprises au niveau politique.

Les commissions extra-parlementaires

Entre 2008 et 2013 siège la première **Commission d'Aménage-**

ment du Territoire (CAT) à laquelle l'association Pic-Vert est invitée. L'objectif de la CAT est de présenter le futur Plan Directeur Cantonal (PDCn) qui peut être librement critiqué ou éventuellement amélioré. On ne s'en prive pas et en fin de processus, c'est plus de 800 oppositions qui sont formulées tant par les associations que par les communes auxquelles s'ajoutent par la suite, les contraintes imposées par la Confédération. Notre participation se fait remarquer par diverses interventions et observations de bon sens; les représentants de l'assemblée prennent alors conscience de l'importance de la végétation en « zone villas » (zone 5) qui agit comme un « poumon vert » pour tout le canton. Le PDCn de 2015 n'est finalement adopté qu'en 2020 après avoir subi bien des modifications.

En 2017, Pic-Vert sort son Rapport sur le logement et l'aménagement³. C'est une réponse étayée de plus de 50 pages à la politique du logement du Conseil d'Etat (RD 1108) et une source de propositions concrètes. Ce rapport a permis de préciser nos messages, d'être entendus et d'instituer clairement Pic-Vert comme un acteur sérieux et responsable.

En décembre 2018, Pic-Vert fait son entrée dans diverses commissions étatiques dont la **Commission d'Architecture (CA)**². Composée d'un collège d'experts, son rôle est de veiller à l'harmonie architecturale de notre territoire, elle octroie les dérogations et notamment en appliquant le principe du « plus de densité contre plus de qualité ». Ainsi, de nombreux projets en zone 5 sont refusés en 1^{ère} instance, faute d'une qualité suffisante. Sous l'impulsion de cette commission et de diverses interventions politiques et associatives dont Pic-Vert, la pratique de la *pleine-terre qualitative* est adoptée et améliorée

considérablement. L'implantation des constructions dans le tissu bâti. L'attention portée aux accès et à la *réduction de l'emprise de la voirie*, et notamment des rampes de parking, porte aussi ses fruits. La *conservation maximale de l'arborescence existante* ou la végétalisation optimale des surfaces de toiture plate marqueront bientôt l'influence de cette commission dans les quartiers. *Exit aussi les mauvais projets spéculatifs* bien trop denses des bétonneurs ne visant que leur intérêt propre. Cependant, il faudra encore du temps pour pérenniser ces bonnes pratiques afin que les résultats tangibles apparaissent aux yeux de tous.

Entre autres prérogatives, la CA a également un droit de regard et participe à l'examen des Plans Directeurs Communaux (PDCom). Ceux-ci permettent aux communes de fixer elles-mêmes les secteurs à densifier en zone 5 dans le respect du PDCn. Bien que l'Etat puisse toujours écarter un préavis communal, cet outil permet principalement à la commune d'argumenter plus efficacement ses prises de positions, ce qui les rend bien plus solides.

Depuis cette année, nous avons également intégré la nouvelle commission cantonale de **Protection Contre les Pollutions Atmosphériques, Sonores et l'Électro smog (COMPASe)**. Il est encore trop tôt pour dresser un bilan mais les enjeux de notre époque sont considérables dans ce domaine et l'association Pic-Vert restera vigilante sur ces questions qui concernent évidemment aussi ses membres.

Vers quels enjeux pour 2023 ?

En 2023 auront lieu les élections cantonales, c'est à dire le brassage des cartes pour le renouvellement du Grand Conseil et du Conseil

d'Etat. Suivant le résultat, la politique genevoise concernant l'avenir et le traitement de la zone 5 peut changer du tout au tout.

Les commissions extra-parlementaires se renouvellent, elles aussi, en 2023, en décembre.

La participation ou non de Pic-Vert à ces commissions (aménagement du territoire, architecture, énergie, urbanisme, patrimoine, pollution, fiscalité, etc.) dépend du Conseil d'Etat. Nous l'avons constaté, la présence de notre association au sein de ces organes est déterminante pour influencer positivement sur les pratiques constructives dans les quartiers de villas, même si cela prend du temps et ne sera visible que plus tard.

Ainsi, le nombre de membres de notre association est déterminant. Grâce à vous, en 2022, nous avons dépassé les 3000 membres à Genève. Nous avons par là-même, encore renforcé notre poids sur la scène politique. Autrefois critiqués par le pouvoir en place, nous sommes maintenant entendus et participons, dans une certaine mesure, au processus de décision.

La prochaine étape est certainement de peser dans une élection et Pic-Vert, de plus en plus courtisé par les partis politiques et avec plusieurs de ses membres élus au niveau des organes délibératifs, pourrait dès lors sans doute encore davantage se placer en position d'arbitre. ■

¹ Voir le numéro du journal de mars 2018

² Pour connaître toutes les commissions auxquelles Pic-Vert participe, se référer au numéro du journal de mars 2019

³ <https://geneve.assprop.ch/presentations/rapport-de-pic-vert-lame-nagement-logement/>



La Commission des Monuments de la Nature et des Sites (CMNS)



Christian Gottschall
Membre du comité Pic-Vert
Assprop Genève

La Commission des Monuments de la Nature et des Sites (CMNS) est certainement l'une des commissions extraparlamentaires qui suscite le plus de commentaires tranchés, positifs ou négatifs, de la part des propriétaires, habitants ou mandataires qui ont affaire à elle.

Au même titre que plusieurs autres commissions officielles extraparlamentaires auxquelles Pic-Vert participe en tant qu'association d'importance cantonale, il nous paraît intéressant de donner ici quelques informations sur cette commission.

Compétences de la commission

La Commission a pour mission d'émettre des préavis consultatifs sur différents types de dossiers et d'autorisations de construire touchant des bâtiments protégés ou situés dans les zones protégées du canton¹. **Elle n'a aucune prise sur toutes les zones situées hors de ces périmètres et qui représentent la part prépondérante des constructions actuelles.**

La Commission préavise également les demandes de classement, des demandes d'inscription à l'inventaire, des plans de site, des Plans Directeurs Communaux (PDCOM) et les procédés de réclames situés



© Vieille Ville / Stock© vladacan

dans le plan de site de la Rade ainsi que les interventions sur les objets classés et à l'inventaire.

La Commission rédige des « fiches de bonnes pratiques » qui permettent d'orienter et d'informer les propriétaires et les mandataires sur les bonnes pratiques relatives aux bâtiments et sites protégés en vue des demandes d'autorisation de construire².

Sur convocation des instances concernées, la Commission se présente pour des auditions auprès des commissions des pétitions cantonales ou communales et auprès du Tribunal administratif de première instance (TAPI).

Elle est également représentée au sein des Commissions d'architec-

ture (CA), d'urbanisme (CU) et d'aménagement du territoire (CAT) et de la Commission consultative pour les questions énergétiques (CCQE).

Activités de la CMNS

La CMNS est divisée en trois sous-commissions qui se répartissent les dossiers à préaviser, chacune se réunissant en principe toutes les deux semaines. Elle a traité en 2021 environ 720 dossiers.

Une sous-commission supplémentaire (Etudes Aménagements) composée de membres de la CMNS préavise les Plans Directeurs Communaux, les plans de site, certains PLQ situés près ou dans les zones protégées et certaines modifications de zones.

Composition de la CMNS

Chaque sous-commission comprend entre 9 et 10 délégués représentant un panachage varié d'architectes, d'historiens de l'Art, d'architectes paysagistes, de représentants des partis politiques siégeant au Grand Conseil, de représentants de l'Association des Communes Genevoises (ACG), ainsi que des associations de sauvegarde du patrimoine et de la nature, de propriétaires (Pic-Vert) et d'autres associations professionnelles.

Commentaires

Respecter aujourd'hui à Genève le patrimoine et les paysages dans un contexte d'aménagement et de densification aussi brûlant est assurément un défi. C'est également

une source régulière de critiques, parfois acerbes, des milieux concernés par la construction.

Mon expérience au sein de la sous-commission 1 et de la sous-commission Etudes Aménagements m'amène à constater d'indéniables compétences et la sensibilité des délégués de la CMNS aux enjeux patrimoniaux et à ceux de la conservation de notre patrimoine. Je suis également convaincu que la préservation de notre histoire, de nos sites, de nos bâtiments, de nos paysages, de nos espaces patrimoniaux demeure une priorité absolue aujourd'hui et demain, particulièrement en ces moments où la règle de la table rase et du bétonnage fait loi.

Rappelons pourtant que le domaine de compétences et de champ d'actions de la CMNS sur l'aménagement du territoire est clairement défini et relativement réduit³.

Elle a principalement les attributions suivantes :

- a) donner son préavis sur les dérogations prévues à l'article 3, alinéa 2, de la loi LPMNS
- b) formuler ou examiner les propositions d'inscription ou de radiation d'immeubles à l'inventaire (art. 7 de la loi);
- c) donner son préavis sur tout projet de travaux concernant un

immeuble porté à l'inventaire (art. 9 de la loi);

d) formuler des propositions ou examiner les demandes ou propositions de classement ou de déclassement d'un immeuble ou meuble (art. 10, 11, 18 et 26 de la loi);¹

e) donner son préavis sur tout projet de travaux concernant un immeuble classé (art. 15 de la loi);

f) ²

g) donner son préavis, conformément à la loi sur les constructions et les installations diverses, sur tout projet de travaux concernant un immeuble situé en zone protégée;

h) donner son préavis sur les aliénations d'immeubles classés (art. 24 de la loi);

i) formuler ou examiner les propositions de travaux à entreprendre ou projetés pour la recherche ou la conservation d'antiquités ou de curiosités naturelles;²

j) formuler ou examiner les propositions de mesures destinées à la conservation et à l'étude des vestiges archéologiques (art. 34 de la loi);

k) donner son préavis sur les décisions d'application des dispositions édictées par le Conseil d'Etat en vertu de l'article 36 de la loi;

l) donner son préavis sur les projets de plans de site établis par l'un des départements compétents (art. 38 à 41 de la loi);

m) donner son préavis sur tout projet de travaux concernant un immeuble situé dans le périmètre d'un plan de site;

n) donner son préavis sur tout projet d'emploi de procédés publicitaires sur un immeuble classé ou protégé;³

o) donner son préavis sur les mesures conservatoires nécessaires (art. 5 et 32 de la loi);

p) intéresser par divers moyens l'opinion publique à la protection des monuments, de la nature et des sites (art. 1 de la loi).

En dehors de ce cadre précis et relativement limité, la Commission ne peut pas être tenue pour responsable de l'impact et des résultats obtenus au regard des projets qui sont sortis ou sortent de terre sur le territoire genevois actuellement.

Dans son propre cadre d'actions, il arrive même que les préavis de la Commission soient soumis à la pesée d'intérêt entre la protection du patrimoine et la volonté de construire densément et partout. Certaines démolitions récentes de maisons patrimoniales pour des projets immobiliers l'attestent.

Particulièrement aujourd'hui, le rôle de la CMNS, dans sa composition

représentative de la société civile, devrait être renforcé. La Commission devrait être consultée en amont de tout projet de développement dans ces zones de compétences actuelles à minima (voir au-delà...).

Tenir compte de l'existant (bâti, végétal, topographique, historique), intégrer la dimension paysagère et environnementale en amont de tout projet de construction sont aujourd'hui des démarches indispensables. Elles ont d'ailleurs été souhaitées par les délégués pour compléter la pertinence et la valeur ajoutée des préavis de la CMNS.

A noter encore que cette démarche irait dans le sens de l'initiative « pour un urbanisme plus démocratique à Genève », lancée avec succès par l'association « Urbadem » (www.urbadem.ch), que Pic-Vert soutient, et qui vient d'être validée dans son ensemble par le Tribunal fédéral (cf. page 28). ■

¹ RPMNS Règlement général d'exécution de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, art 5

² Voir site internet du département du territoire, office du patrimoine et des sites

³ RPMNS



Arbre et voisinage

Quels sont vos droits

Un article de l'excellente rubrique de la Tribune de Genève «Le conseil» a attiré notre attention. Considérant l'intérêt de celui-ci pour les propriétaires de jardin, nous nous permettons de le reproduire dans son intégralité avec remerciements à son auteur Pascal Rytz, avocat.

« Un vieil arbre tordu dans le jardin de mon voisin a plusieurs branches complètement pourries qui dépassent sur ma propriété. Mes petites-filles jouent à cet endroit et j'ai peur qu'elle finissent assommées si l'une de ces branches venaient à casser et à tomber de mon côté de la clôture. J'en ai déjà parlé à mon voisin mais il ne fait rien : ai-je le droit de les couper moi-même ? »

Le législateur a effectivement prévu un « droit d'ébranchage » sous certaines conditions : tout propriétaire peut couper et garder les branches ou racines qui avancent sur son fonds si elles lui portent préjudice et si, après réclamation, le voisin ne les enlève pas dans un délai convenable (art. 687 du code civil).

Comme souvent dans le domaine du droit du voisinage, il convient donc d'abord de rechercher le dialogue. Si aucun accord amiable ne peut être trouvé et pour autant que les plantations concernées causent un dom-

mage à votre propriété. Autrement dit si vous êtes considérablement entravé dans votre droit d'usage ou d'exploitation de votre terrain voire si la situation crée un danger comme cela semble être votre cas, vous pouvez agir. Impartissez d'abord à votre voisin (idéalement par écrit) un délai raisonnable pour remédier à la situation. Précisez que si rien n'est fait dans ce délai, vous procéderez vous-même à la taille des branches dérangeantes, mais seulement dans la mesure où elles dépassent des limites du terrain voisin sur le vôtre. Si votre voisin ne s'active pas dans le délai que vous lui avez donné, vous pourrez vous saisir de votre sécateur ou demander à votre jardinier de s'en charger. Vous devrez cependant assumer vous-même les frais qui en découlent.

temps que les branches de son arbre dépassent chez vous. Autrement dit, le droit d'ébranchage existe en tout temps. Par contre, il est exclu si les branches viennent du domaine public ou d'une forêt (attention donc à ne pas couper, par exemple, les arbres d'un parc communal appartenant à votre propriété !). Les cantons peuvent édicter des règles spécifiques concernant les branches et racines d'arbres fruitiers ou d'espèces protégées. Si vous avez un doute sur les conditions du droit d'ébranchage, il vaut mieux saisir le juge civil compétent. A défaut, votre voisin pourrait être en mesure de vous réclamer des dommages et intérêts ou vous pourriez vous exposer à une sanction administrative. »

Article paru dans la chronique de la Tribune de Genève esapce-legal.ch du 15 octobre 2022 ■



© AdobeStock_tonsilk



TOP SERVICE
MACHINES JARDINS
& CONCIERGERIES
TOUTES MARQUES



JUSSY 022 759 91 91
MIES 022 755 60 22
ACLENS 021 731 29 91
www.chalut-greenservice.ch



www.lemanrisco.com

NOS SERVICES NE SE LIMITENT PAS À VOS LIMITES

ASSURANCES COURTAGE GESTION DE PORTEFEUILLES ENTREPRISES ET PARTICULIERS



« SAUVONS LES ARBRES DE CRESSY »

Une victoire en demi-teinte !

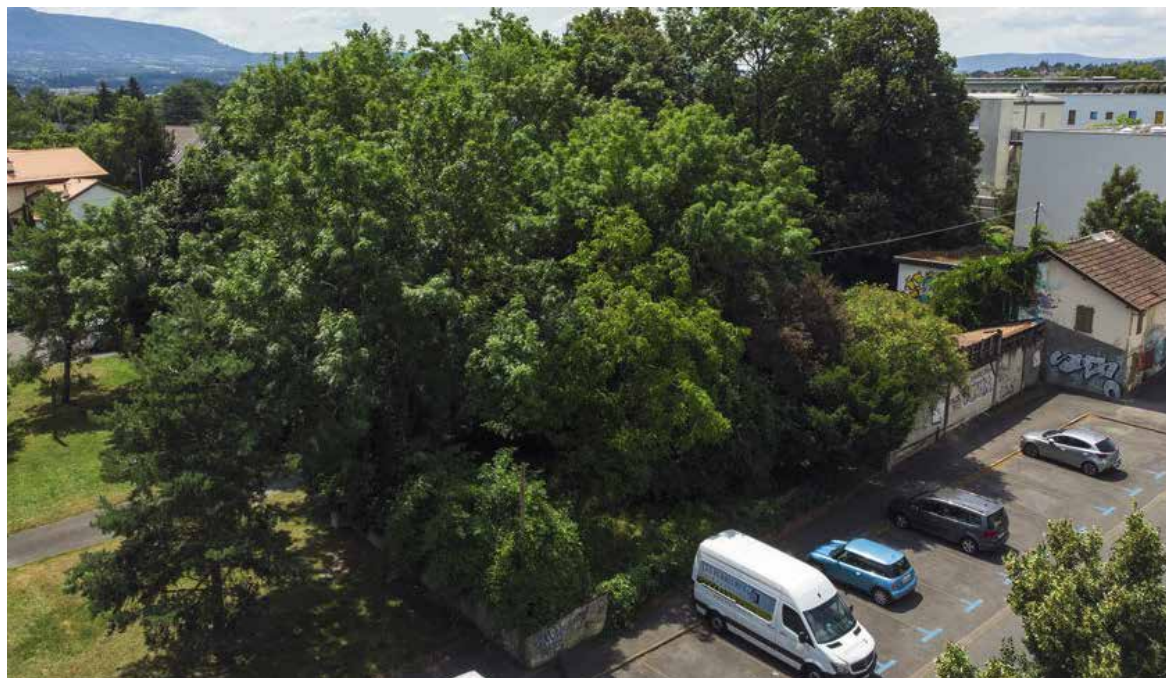
Le cordon boisé et deux arbres centenaires sont sauvés, le projet « Art et Cressy » passe à la trappe !

Les faits

A l'origine, nous voulions sauver la petite forêt de Cressy et le plus simple était que l'immeuble prévu reprenne sa forme d'origine comme cela figurait au PLQ, soit moins d'emprise au sol et moins élevé et que son parking soit cantonné sous l'immeuble au lieu d'envahir 88% de la parcelle, faisant ainsi disparaître tous les arbres dont le cordon boisé. Avec les nombreuses dérogations accordées, la petite forêt urbaine aurait pu disparaître très vite.

Après les différentes procédures judiciaires intentées contre les promoteurs par une riveraine soutenue par les associations, à chaque fois déboutée, l'autorisation de construire est entrée en force en avril 2022.

L'Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC) et Sauvegarde Genève ont alors organisé une conférence de presse le 26 avril 2022 et ont interpellé le Conseiller d'Etat pour qu'il entreprenne tout ce qui était en son pouvoir pour convaincre les promoteurs de négocier un compromis afin de sauver les arbres. Le même jour, lors d'une interview donnée à Radio Lac, Monsieur Hodggers s'exprimait ainsi : « Le Conseiller d'Etat estime que les arbres vont pouvoir être sauvés. Le ratio de 30 places pour 21 logements prévu par le PLQ de 1994 est d'un autre temps. Le promoteur devrait y trouver son compte (parking plus petit donc moins cher qui préserve la pleine terre donc les arbres de hautes tiges). »



Les trois décisions judiciaires du TAPI, de la Chambre Immobilière et plus particulièrement du Tribunal Fédéral ont laissé apparaître le peu d'importance que revêt l'environnement lorsqu'il est en compétition avec des logements et l'intérêt des promoteurs. Mais pas uniquement, la décision du TF a mis en exergue leur volonté de ne pas s'immiscer dans les décisions prises par le canton. Tout en reconnaissant que le projet des promoteurs n'est pas conforme au PLQ, les juges du Tribunal Fédéral admettent au canton la possibilité d'accepter toutes dérogations. On se demande bien à quoi sert le Tribunal Fédéral dans ces conditions s'ils donnent toujours raison aux cantons.

Le projet culturel « Art & Cressy »

Dès 2021, voyant l'affaire s'enliser, nous avons réfléchi à d'autres pos-

sibilités pour valoriser le quartier de Cressy - Confignon. Nous voulions montrer que les associations ne font pas que s'opposer mais qu'elles sont aussi capables de faire des propositions alternatives et constructives.

Le nouveau quartier de Cressy, urbanisé et très minéralisé, est en déficit d'arbres. Il lui manque aussi une centralité et des activités pour ses habitants. Les associations ont ainsi imaginé le projet culturel et environnemental « Art & Cressy » en rapport avec l'histoire de Cressy : la pépinière maintenant disparue ainsi que les peintres et sculpteurs qui y ont habité. Le projet aurait offert aux citoyens la possibilité de pérenniser cet esprit créatif tout en conservant un beau parc ombragé.¹

Une pétition communale est alors lancée en juin 2022 « Pour la créa-

tion d'un parc public et d'un espace culturel à Cressy » et 922 signatures sont récoltées en moins de deux semaines. Le nombre de paraphes a démontré l'intérêt des citoyens pour ce projet culturel qui permet par la même occasion le maintien de tous les arbres. Nous avons déposé les signatures à la commune de Confignon fin juin et les associations ont été auditionnées par la commission de la culture le 23 août et par la commission des finances le 5 septembre afin de présenter notre projet. Par la résolution R199, le conseil municipal a refusé d'entrer en matière sur le projet « Art & Cressy » lors du conseil municipal du 20 septembre pour des raisons financières et de temporalité mais également parce qu'une autre solution concernant le parking avait entretemps été prise en considération entre tous les partenaires.

Esquisse du projet Art & Cressy



En effet, confrontée à la construction des nouveaux quartiers tels les Cherpines et Vuillonnex, la commune de Confignon n'avait pas les finances pour assurer la réalisation de notre projet. Si la commune ou un fonds privé avait pu débloquer environ cinq millions, pour le terrain et la rénovation du bâtiment, la réalisation « Art & Cressy » aurait pu se faire, car les commissions ont reconnu le bien-fondé de notre proposition.

Le projet « Art et Cressy » existe et il peut très bien se réaliser sur un autre terrain à Cressy.

Le compromis

Un clin d'œil... Dans nos rêves les plus fous, nous imaginions que les propriétaires, pour redorer l'image des promoteurs bétonneurs du canton, offriraient à la population de Confignon, ce terrain destiné à la culture et à la nature... mais comme dit la chanson, ce n'était qu'un rêve !

Après des négociations auxquelles nous n'avons pas participé entre la commune, le canton et les promoteurs, un compromis s'est dessiné et le 27 septembre 2022, nous nous sommes retrouvés dans les

bureaux de M. Hodgers pour la présentation de la solution imaginée par les promoteurs, la commune et l'Etat. Celle-ci consiste en une modification majeure qui sauve le cordon boisé et deux arbres centenaires sur quatre, mais pas tous les arbres d'où notre déception au premier abord. Mais les promoteurs étant au bénéfice d'une autorisation en force, nos associations n'avaient pas d'autre choix que d'accepter la proposition au risque de tout perdre. Après l'accord entre les parties, il s'ensuivit une conférence de presse pour entériner la décision publiquement.

Pourquoi avons-nous accepté nous direz-vous ?

- Notre projet « Art & Cressy » étant trop onéreux pour la commune de Confignon,
- Les associations ont estimé que c'était le seul moyen de sauver une partie des arbres dont deux centenaires car une épée de Damoclès était suspendue au-dessus de nos têtes, à savoir l'abattage de tous les arbres pour un projet sans modifications.



Un dicton populaire dit « qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ». Bien évidemment, nous sommes à moitié satisfaits car à choisir, nous aurions plutôt souhaité que le projet « Art et Cressy » imaginé par nos associations se réalise car ainsi aurions-nous non seulement pu sauver tous les arbres mais en augmenter le nombre. Nous avons eu la chance d'être conseillées par un excellent architecte que nous remercions au passage. Il était prêt à réaliser ce beau projet qui aurait offert à la population plusieurs activités liées à l'art et à la nature.

Un compromis ne satisfait personne entièrement et en même temps satisfait toutes les parties car chacun y trouve un peu son compte. Cependant il est difficile de s'imaginer qu'il aura fallu plus de 3 ans, énormément d'énergie et des frais de justice atteignant les 40'000 francs pour en arriver à cette décision, alors que nous avions demandé à maintes reprises (7) une médiation sans résultat.

Projet final

L'immeuble prévu depuis 2018 sera construit telle que l'autorisation de construire entrée en force le permet aux promoteurs, mais beaucoup plus grand que ce que le PLQ d'origine autorisait. Le parking sous-terrain sera déplacé côté rue René Jollien sous la route communale et non recadré sous l'emprise de l'immeuble comme cela se pratique aujourd'hui. Le cordon boisé est sauvé puisque 14 arbres sur 26 sont maintenus dont 2 centenaires et les parties se sont engagées à replanter les 12 arbres abattus sur le domaine public proche du lieu d'abattage.

Conclusion

Nos associations montrent par l'exemple qu'il est possible de construire Genève autrement.

Elles ont également démontré que cette manière de construire et



De gauche à droite - Jean Hertzschuch, Président Sauvegarde Genève, Margareth Robert-Tissot, Présidente Sauvegarde Confignon, Béatrice Grange, Antonio Hodgers Conseiller d'Etat (DT), Nathalie von Gunten Dal Busco, maire de Confignon et Yves Grange.

d'accorder autant de dérogations ne respectant pas le PLQ d'origine qui maintenait le cordon boisé, ni la grandeur originelle de l'immeuble plus restreinte, offrait une trop grande souplesse à l'Etat et aux promoteurs. La loi est à revoir pour qu'elle soit plus restrictive.

L'engagement des associations Sauvegarde de Confignon et environs (ASC) et Sauvegarde Genève fut total! Grâce à leur ténacité et leur persévérance, convaincues qu'elles avaient raison contre tous de sauvegarder ces grands arbres dont nous avons tant besoin en période de réchauffement climatique, elles n'ont pas arrêté d'y croire et la conclusion de ce dossier leur donne raison. Un vrai travail d'équipe qui porte ses fruits.

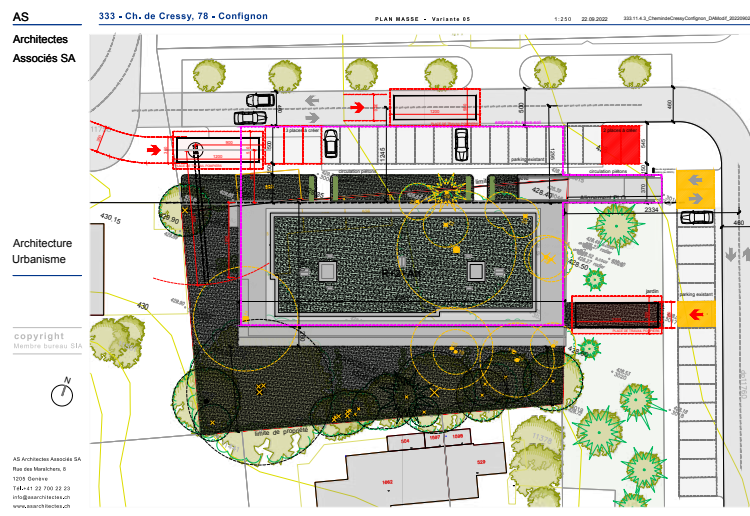
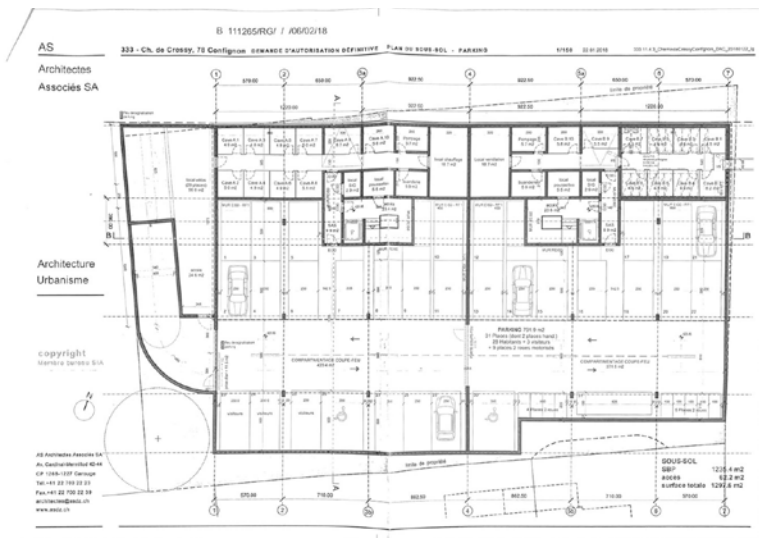
Nous remercions toutes les personnes qui nous ont soutenues et aidées, notamment Elisabeth Uldry-Frossard qui, dans son rôle de maire, a entamé le dialogue avec les promoteurs et Monsieur Olivier Morand à l'origine des plans alternatifs. Nous remercions M. Hodgers pour la médiation de la dernière heure qui permet de sauver le cordon boisé. Nous remercions enfin le conseil municipal de Confignon qui, par sa résolution R198 du 20 septembre 2022, s'est prononcé en faveur du maintien des arbres de Cressy, anticipant l'accord en devenir avec les parties. Merci à la riveraine qui s'est battue depuis le début et qui a financé les recours aux tribunaux. Merci à tous les

habitants de Confignon et d'ailleurs pour leur engagement et leurs signatures. Et un merci tout particulier aux députés du Grand Conseil qui ont soutenu notre combat pour sauver la biodiversité et nos arbres. ■

Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC)
Margareth Robert-Tissot, présidente et Aude Bourdier, membre du Comité ASC

Sauvegarde Genève
Jean Hertzschuch, président

¹ Pour plus de détails voir: <https://www.asconfignon.ch/confignon/village/confignon-cressy>



A gauche: Projet initial des promoteurs, avec parking sous-terrain sur toute la parcelle. A droite: projet revu en 2022 en déplaçant le parking sous la route et sauvant ainsi le cordon boisé.

Le contenu de cette page n'engage pas la rédaction du Pic-Vert.

R. MAZZOLI S.A.
© 1966

Staff - Moulage - Décoration - Plafonds suspendus
Cloisons légères - Cloisons mobiles

Chemin de la Mousse, 135 / CH-1226 Thônex GE
Tél. +41 (0)22 348 39 64 - Fax +41 (0)22 349 21 02

www.mazzoli.ch

NEO FLAM
MAZOUT

**FAITES LE PLEIN D'ÉNERGIE
DEPUIS VOTRE CANAPÉ !**

Commandez votre mazout en quelques
clics sur shop.varoenergy.ch !

0800 63 63 52

COLOURING ENERGY

VARO

Solu Tubes®
SA
Assainissement de conduites

Eco
technology
sans
bisphénol

Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!**

- > Nettoyage mécanique par sablage.
- > Revêtement intérieur par résine (colmate même les perforations cuivre).
- > Protection anti-corrosion garantie, **sans entretien ultérieur.**
- > Idéal pour conduites d'eau sanitaire, de chauffage (également au sol), piscines, etc.
- > Equipe de professionnels, compétente, **expérimentée** et dynamique à votre service.

1227 CAROUGE Rue J-Girard 24 T 022 368 30 04 F 022 368 30 07	1470 ESTAVAYER-LE-LAC ch. des Tenevières 19 T 026 664 00 04 F 026 664 00 07	1036 SULLENS Ch. du Verger 2 T 021 731 17 21 F 021 731 50 91	1895 VIONNAZ Av. du Léman 8 T 027 281 30 04 F 027 281 30 07
---	--	---	--

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch



Pétition pour protéger nos oiseaux

Chacun parle de biodiversité, tous nous discutons et nous disons sensibles aux problèmes de la planète, en agissant à notre petite échelle selon nos connaissances, l'intensité de nos convictions, nos moyens financiers.

Il en est par contre à Genève, et certainement ailleurs, qui trop souvent ne semblent pas concernés, pas au courant, pas éduqués: ou si peu: les architectes et services publics, TPG comme CFF!

Exemple: à la gare du CEVA de Chêne-Bourg, des baies vitrées géantes sont disposées en haut des escaliers perpendiculaires aux vols des oiseaux longeant la Voie Verte, corridor biologique important, donc véritables assommoirs professionnels. Et dire que la Confédération elle-même a exigé que cette voie verte soit un corridor biologique!

Combien d'abribus de notre canton ne présentent-ils pas le même piège! Malgré un tag qui n'est pas parti, après le nettoyage dans les 24 heures d'une décoration plus esthétique de l'auteur de cet article! Idem au tout nouveau quartier de Belle-Terre. Qui passe trépassé!

Ça ne peut pas durer à Genève, corridor migratoire important entre le Nord et le Sud. La toute proche Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) à Gland publie les Listes rouges des espèces en danger. Celle des oiseaux nicheurs de Suisse de 2021¹ montre une augmentation des espèces allant de potentiellement menacées à éteintes (de 99 en 2001 et 114 en 2021), et une diminution des espèces non menacées de 94 à 87 en 20 ans.



Bon exemple trouvé à Zurich où les vitres de l'abri pour les transports publics sont signalées par des éléments visuels cassant la transparence.



Mauvais exemple, le tout nouvel abri TPG à Belle-Terre à Thônex, véritable assommoir à oiseaux.

Signez la pétition

L'association CONVIVE a lancé en septembre une pétition à l'attention du Grand Conseil qui demande un marquage efficace des parois vitrées pour toutes les installations publiques proches de zones de verdure. Elle sera déposée en janvier et il est à espérer qu'elle soit traitée avant le printemps lorsque toute la gent ailée se mettra à virevolter pour trouver le conjoint idéal, pailles et plumes pour construire un nouveau logement à son goût.

Il est encore temps de signer la pétition avant le 31 décembre!
Vous la trouverez sur le site convive.org ■

Dr Guy Loutan, Association CONVIVE, 4 bis rte de Jussy, 1226 Thônex. Loutan@convive.org



© G. Loutan

¹ OFEV 2021, N° UV-2124-F

Mauvais exemple, gare CEVA, barrage transparent dans le corridor biologique!

Le contenu de cette page n'engage pas la rédaction du Pic-Vert.



UNE FAMILLE,
UN VOYAGE,
MILLE SOUVENIRS



AU TIGRE VANILLÉ
CREATION DE VOYAGES

VOYAGE SUR MESURE SAFARIS D'EXCEPTION | CROISIÈRES PRIVÉES | IMMERSIONS NATURE | GRANDS VOYAGES CULTURELS

autigrevanille.ch

Genève • Rive 8 • +41 22 817 37 37 | Lausanne • Petit-Chêne 28 • +41 21 550 72 37



Un hiver bien enveloppé



Viviane Scaramiglia
Journaliste

Tonalités chaudes, formes douces, matières caressantes, mobilier respectueux de la planète: l'hiver adopte une attitude positive, même s'il suggère des pannes d'énergie et des matières premières en péril.

A quoi bon acheter en cette période troublée? Il est normal de s'interroger. Pour transformer sa maison en cocon douillet et chaleureux, il peut suffire de changer les meubles de place, repeindre, décorer une paroi ou repositionner les éclairages pour rendre un intérieur plus cocon. Les bougies et les lumières tamisées sont efficaces pour générer une ambiance apaisante.

Sachant que le marché relève le défi contre la surconsommation par des processus de production de plus en plus durables et une déco écologique qui s'affirme, on peut aussi s'offrir quelques ajouts proposés par les dernières tendances.

Faites entrer le velours

Qu'il s'agisse d'une déco classique, de la sobriété du design scandinave, de clins d'œil seventies aux tons vitaminés ou d'une tendance bohème qui mixe les époques et les styles, on retient le penchant pour les matières nobles



© Rock the Kasbah
Touches d'exotisme ensoleillé

et les fibres naturelles, comme la laine bouclée et le velours qui signent leur retour en force. Et cela tombe bien: le velours est parfait pour inspirer la détente. Rideaux, canapés, poufs sont des éléments qui s'harmonisent bien à toutes les pièces de la maison. Sous nos pieds, porteur de couleurs douces et chatoyantes, le tapis en laine au look usé n'a pas fini d'être à la mode.

Jetés et coussins moelleux

Le jeté douillet a bien plus qu'une fonction décorative. Les patchworks version quilt, les plaids moelleux, les carreaux bicolores ou façon tartan ont la cote, même pour accompagner la relaxation en plein air. N'hésitons pas à acquérir plus de coussins qui rendent les assises



© Kenzo
Velours et bois accueillent l'hiver

accueillantes. La fausse fourrure qui rend les meubles confortables est toujours présente. Pour l'heure, son profil environnemental ressemble plus à celui d'une matière polluante qu'à une panacée, mais on observe toutefois l'ouverture d'une nouvelle génération de fausses fourrures écoresponsables.

Quant au coin lecture, il reste un grand générateur de confort. Imaginez-vous en train de lire un bon roman, pelotonné dans votre fauteuil ou votre chaise suspendue, un thé chaud reposant sur la petite table à côté. N'oubliez pas d'y ajouter des éléments, comme une carpe ou un pouf.

Touches solaires

Votre décor est-il fondé sur des couleurs claires et pastel? Vous pouvez l'accessoiriser avec des éléments en laiton et des teintes plus chaudes comme les orangés, les tons pop, le vert. Le vert, justement, nous ramène aux plantes d'intérieur, ces «sculptures respirantes» quand leur taille est importante, qui se plaisent à vivifier tous les espaces de la maison, de la chambre à coucher à la salle de bain. Pour apporter des climats ensoleillés, il y a également les hommages aux cultures du monde. Il suffit parfois de quelques objets artisanaux, d'un meuble en rotin, de tissus venus d'ailleurs ou d'un papier peint aux motifs exotiques.

Le bois chaleureux

Avec son pouvoir d'instaurer un look chaleureux par sa seule présence, le bois est un indémodable en décoration. Au nombre des matériaux nobles et durables, il arrive en tête. Tablettes, coffres de rangement, vases en bois, tout est possible. Bois clair pour la déco scandinave, bois brut pour un design industriel, foncé pour une déco vintage, patiné pour un cachet particulier, seul ou associé à d'autres matières comme le métal ou la pierre : difficile d'échapper à cet incontournable. Outre les brocanteurs pour amateurs de meubles anciens et les spécialistes de meubles contemporains qui proposent des bois certifiés, Genève a désormais une première boutique de design écoresponsable (www.tempo-deco.ch). L'offre prépondérante de meubles en bois FSC témoigne de l'engagement éthique et esthétique de fabricants et de designers européens rigoureusement sélectionnés. ■



Un couvre-lit tout doux et du vert jusque sur les murs



Paisible détente



Noël écolo et magique !



Viviane Scaramiglia
Journaliste

Bientôt les fêtes, avec son lot de décorations et cette petite odeur de marrons chauds. Mais Noël est aussi l'occasion de prendre soin de notre planète. A la maison et sous le sapin, des astuces écologiques pour des moments enchantés.

Noël: fête ou défaite pour la planète? Une fête enchantée qui nous fait déchanter? Les jouets pour enfants proviennent prioritairement de Chine mettant au compteur des matériaux de fabrication et des transports par avion polluants. Les emballages à foison font du Père Noël une « ordure ». Quant au sapin, il y en a des bio, des pas bio, des locaux, des importés et des sapins en pots. Un casse-tête. On a tous les droits de ne pas se résigner. Les choix écoresponsables existent, sans pour autant boudier son plaisir.

Un sapin de Noël vraiment vert

Avant d'acheter votre sapin, regardez sa provenance et orientez-vous de préférence vers un sapin suisse et local, de production biologique. Presque indigène, le sapin de Noël préféré des Suisses est le Nordmann, grâce à sa résistance. L'épicea, qui perd plus vite ses aiguilles,



Sur la table, décor festif en papier

reste le conifère traditionnel des puristes, car il dégage une odeur de résine bien caractéristique qui rappelle nos souvenirs d'enfance. Il ne représente toutefois plus qu'environ 30% des ventes.

Le sapin festif peut aussi être acheté en pot. On peut le commander en ligne, notamment chez Ecosapin, l'un des principaux

acteurs dans ce créneau (www.ecosapin.ch). Livraison et reprise du sapin à domicile, avec ou sans le kit de garnitures. Si le sapin ne reprend pas son cycle de vie, il est valorisé en biogaz par le pépiniériste. On peut aussi décorer une plante d'intérieur façon sapin de Noël. Les plus bricoleurs d'entre nous peuvent aussi miser sur le sapin fait maison, en carton, en

bois, en papier, en ficelle dessinant ses contours sur un mur. Il y a plein d'idées à exploiter.

Peut-on replanter un sapin ?

Les conifères sont livrés coupés à la base et sans aucune racine. Dès lors, ils ne peuvent pas être replantés. Seuls les sapins en pot peuvent l'être. S'il n'est pas prévu



Sapin en bois fait maison

qui contiennent bien souvent des traces d'hydrocarbures. Pour les belles senteurs, on peut recourir à l'orange piquetée de clous de girofle et placée sur un radiateur: le pot-pourri vous replonge directement dans les traditions festives.

A l'extérieur, dans le jardin, sur les fenêtres ou balcons, les guirlandes fonctionnant à l'énergie solaire sont idéales. Elles se rechargent automatiquement pendant la journée et s'allument dès le crépuscule. Leur autonomie est estimée à 5 heures environ, ce qui est largement suffisant.

Les décorations végétales ont l'avantage d'être propres, exemptes de déchets de fabrication. Houx, fragon faux-houx, gui, branchages sont disponibles dans les pépinières ou se cueillent en forêt, mais attention aux excès, afin de préserver nos espaces naturels.

Le cadeau durable

qu'il soit repris par le vendeur, on peut les conserver dans leur pot, à l'extérieur, jusqu'à la fin de l'hiver, période idéale pour le repiquage dans une terre riche. On choisira un emplacement qui permet son développement, soit au moins à dix mètres de votre maison ou d'une clôture en limite de propriété. L'arbre avec ou sans racines peut également être transformé en copeaux de bois ou être composté.

Une déco responsable

Les guirlandes lumineuses, on les choisit à LED et on veille à les éteindre la nuit et durant les heures d'absence, pour ne pas en abuser. Il existe des programmes intégrés qui permettent de contrôler les temps d'éclairage. On choisit par ailleurs des bougies «propres» aux ingrédients naturels. Adieu sprays et bougies aux parfums

Vous penchez pour des cadeaux écologiques, durables et bien sûr qui font plaisir? Privilégiez les stands d'artisanat local sur les marchés de Noël. Voyez aussi du côté des magasins de déco ou d'alimentation bio. Le monde du jouet qui affiche des labels éthiques et écologiques est vaste: jeux et jouets en bois, doudous, peluches... L'achat de seconde main est très tendance et c'est un bon moyen de favoriser le recyclage. Il n'est pas difficile de trouver des produits de qualité à des prix abordables. Vous pouvez aussi favoriser les objets sans piles, sans batteries et sans PVC. Pour éviter tout risque de gaspillage, accompagnez votre cadeau d'un ticket d'échange. Mais vous pouvez aussi fabriquer vos cadeaux, à partir d'éléments naturels et/ou recyclés. Pensons aussi aux cadeaux dématérialisés (une carte cadeau pour un spa de proximité,



Bougies artisanales

une balade en chiens de traîneaux en Suisse romande...).

Des emballages qui vous emballent

Les emballages constituent la majeure partie de déchets de Noël. Evitez le papier métallisé, pailleté

ou le papier plastifié, au profit du papier naturel et recyclable ou du tissu. Vous pouvez aussi customiser une boîte qui emballait un précédent achat. On évite les adhésifs, la colle. On assemble l'emballage avec des rubans ou ficelles recyclables, le raphia étant le meilleur remplaçant du ruban. ■



Code d'accès
pour les réponses
aux questions
sur le site Internet
geneve.assprop.ch



Blackout électrique :

L'éviter est possible pour un propriétaire d'une maison



Alain Burri, vice-président
de Pic-Vert Assprop Genève

Danger à partir de janvier 2023

A partir de janvier 2023, la possibilité de blackouts électriques survenant en Suisse est possible selon nos fournisseurs d'électricité et notre gouvernement. Les causes sont connues et on ne va pas y revenir mais les solutions existent pour éviter cela.

© AdobeStock Evgen



Les solutions

Installer des panneaux solaires photovoltaïques sur vos toits combinés avec des batteries de stockage ou utiliser la batterie de votre voiture électrique pour stocker et fournir l'électricité. A Genève, l'installation en toiture de panneaux solaires photovoltaïques dans les zones non protégées n'est pas soumise à autorisation de construire (pour une fois!) ce qui accélère énormément les temps d'installation, une simple annonce de travaux suffit. Les panneaux posés sur des toitures plates en position presque horizontale sont très performants en toute saison. La majorité des villas ont des surfaces de toiture suffisantes pour être 100% autonome par rapport à sa consommation annuelle. Cependant, suivant les cas, vous serez en surproduction en été et en sous-production en hiver

ce qui veut dire que vous vendrez l'énergie que vous ne consommez pas en été aux SIG et vous devrez leur acheter l'électricité que vous ne produisez pas en quantité suffisante en hiver. Pour pallier ce phénomène, vous pouvez surdimensionner votre installation pour avoir suffisamment de production en hiver mais dans ce dernier cas, il faut une grande toiture et tout le monde n'en possède pas. Pour ceux qui ont des toitures au Nord, il est aussi intéressant de les équiper en panneaux solaires photovoltaïques car même si les rendements sont moindres, ils restent quand même intéressants. Tout le monde sait que le pic de consommation se trouve aux alentours des 19h alors que le pic de production solaire photovoltaïque se trouve vers midi.

Pour pallier cet inconvénient, on peut installer des batteries de stockage qui stockeront l'électricité à midi et la délivreront lorsque vous en aurez besoin le soir. C'est simple à ajouter lorsque l'on fait une installation solaire photovoltaïque mais ce n'est pas encore très rentable. En revanche cela vous évitera d'avoir des coupures d'électricité.

Utiliser la batterie de votre voiture électrique

Une autre solution que les gens connaissent moins est d'utiliser la batterie de votre véhicule électrique. Certains modèles sont équipés de la technologie V2H (vehicle to home) ce qui veut dire que l'on peut recharger sa voiture mais aussi utiliser cette dernière pour

fournir de l'électricité à la maison. Une voiture ayant généralement une grande batterie peut ainsi fournir en électricité une maison pendant deux à trois jours! Beaucoup de Texans ont passé des nuits entières dans leur voiture électrique pour éviter de mourir de froid lors de la grande panne de courant en hiver 2021. Mais attention, pour que cela fonctionne, il faut un véhicule équipé de cette fonction et un chargeur permettant également ce V2H. Parmi les véhicules sur le marché, on trouve des Nissan, des Mitsubishi, des Hyundai et bientôt les voitures du groupe Volkswagen (la liste n'est malheureusement pas exhaustive et d'ici la parution de cet article plusieurs autres marques s'y mettront également).

Les prix et les délais

Pour une villa avec 4 à 6 personnes, une installation photovoltaïque de 9.3 kWc (équivalente à une consommation électrique annuelle, y compris un véhicule électrique mais sans le chauffage via une PAC) avec des panneaux de 405 W vous reviendra à environ CHF 26'000.- pour la partie électrique plus CHF 4'000.- pour les divers et imprévus soit CHF 30'000.- au total avant subventions. Les diverses instances étatiques vous vous octroieront une subvention d'environ CHF 5'000.- et vous pourrez aussi déduire de vos impôts un montant à peu près équivalent selon votre situation. Le tout est amortissable en 10 ans

et le rendement brut dépasse légèrement les 10%*. 25 ans après l'amortissement vous aurez même fait un bénéfice légèrement supérieur à CHF 30'000.-* Pour les batteries de stockage, il faut compter une dizaine de milliers de francs pour des variantes tout en un avec des frais d'installation en plus. Si vous possédez une voiture V2H, vérifiez bien que votre chargeur est compatible et alors vous serez prêt à affronter les coupures d'électricité sans trop devoir allumer vos bougies en réserve. Pour les autres, priez pour que cet hiver soit très clément...

Les délais pour l'installation photovoltaïque décrite dans cet article étaient d'environ 2-3 mois au

moment d'écrire cet article. Il n'est donc pas trop tard pour faire le pas. ■

*Selon votre taux d'autoconsommation et les tarifs pratiqués par les SIG en août 2022.



Nous sommes là pour vous aider. Faites appel à notre permanence Energie

Le lundi de 16h à 18h

☎ 022 777 16 18

Email : ogi@echo-logique.ch

Web : www.echo-logique.ch



Berney Associés

Votre expert en fiscalité immobilière

berneyassociés.com

Audit Comptabilité Corporate finance Expertise & Conseil Fiscalité Payroll



Pic-Vert à l'EPFL



Christian Gottschall
Membre du comité Pic-Vert
Assprop Genève

En novembre 2021, sur invitation du Laboratoire de Sociologie Urbaine de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), nous avons eu le plaisir de présenter les activités et actions de Pic-Vert aux étudiants en urbanisme, architecture et environnement en fin d'étude de Master.

Le 26 octobre dernier, nous avons à nouveau été invités à présenter notre association et nos activités aux étudiants de Master en architecture, génie civil et environnement; ceux-là mêmes qui, en Suisse ou ailleurs, seront les futurs créateurs de notre cadre de vie.

C'est autour de l'aménagement et du pouvoir, particulièrement dans le contexte genevois et dans une



Vue aérienne de la région de Cointrin

moindre mesure dans le contexte vaudois, que nous avons travaillé. Nous avons présenté aux étudiants la complexité des enjeux à la fois par le nombre de parties prenantes (Etat, Communes, Economie, Promoteurs, Associations, Habitants) que par les contraintes géographiques et environnementales du canton.

D'où qu'ils viennent, dans le cadre de leurs futurs métiers, ces étudiants seront certainement confrontés à des contraintes identiques dans des circonstances parfois différentes mais auxquelles ils devront faire face.

Nous avons émis nos doutes quant aux objectifs du Plan Directeur Cantonal 2030 et ses conséquences sur la qualité urbaine et l'environnement à Genève à travers quelques exemples significatifs (quartier de l'Etang et Pont Rouge, par exemple). Nous avons également rappelé nos propositions pour maîtriser la croissance, développer des PLQ qui intègrent la dimension environnementale et paysagère, qui respectent le bâti existant, qui limitent les démolitions et l'abattage d'arbres, qui favorisent la mixité sociale... Bref, un développement qui remette l'humain au centre des préoccupations.

Assurément, les points soulevés dans notre présentation, particulièrement sur les conséquences environnementales et climatiques de notre développement sans limite actuel sont d'actualité. Ils sont transposables dans beaucoup d'autres villes, cantons, pays que le nôtre.

Cette présentation a été faite par Monsieur Christian Gottschall.

Nous remercions l'EPFL pour cette invitation et l'accueil qui nous a été réservé. ■

ENTREPRISE DE VIDANGE HYDRAULIQUE depuis 1873

Dépannage 7/7 - 24/24

- VIDANGE HYDRAULIQUE
- NETTOYAGE HAUTE PRESSION
- CANALISATIONS
- COLLECTEURS COLONNES DE CHUTE
- POMPAGE DE FOSSES
- CAMERA-VIDEO
- MAÇONNERIE
- STATIONS DE POMPAGE



V. GUIMET FILS S.A.
Rue des Buis 12 - Case Postale 35 - CH-1211 Genève 21
Tél. 022 906 05 60 - Fax. 022 906 05 66
www.guimet.ch



AMBROSIO S.A.

POMPES À CHALEUR - PANNEAUX SOLAIRES
INSTALLATIONS & ENTRETIEN CHAUFFAGE TOUTES ÉNERGIES

DÉTARTRAGE DE BOUILLEURS
DÉSEMBOUAGE RADIATEURS & CHAUFFAGE AU SOL

2, route de Jussy - 1225 Chêne-Bourg | www.ambrosiosa.ch
Tél. : 022 349 85 77 | Fax : 022 349 46 28 | Email : info@ambrosiosa.ch

Pic-Vert à Lancy



Christina Meissner, Députée
et Membre du comité Pic-Vert
Assprop Genève

Dans une démarche de concertation exemplaire liée à son plan directeur communal 2030¹, la commune de Lancy a organisé des ateliers mais également des débats publics. Pour les aspects relatifs à la zone villas, notre association a été invitée le 8 novembre à débattre de la biodiversité dans les quartiers de villas aux côtés de Pro Natura et du GOBG².

Le grand nombre de participants témoigne de l'intérêt général du sujet. Pic-Vert a pu rappeler l'inventaire mené en 2020 par notre association et dont les résultats attestent de la richesse en biodiversité des anciens quartiers de villas, ceux-là mêmes qui sont menacés par la densification³.



Le conseiller administratif Damien Bonfanti (debout), Christian Meisser (GOBG), Christina Meissner (Pic-Vert) et Fiore Suter (Pro natura Genève)

Ce fut aussi l'occasion de rappeler que la biodiversité ne s'installe pas sur les «green» de gazon ou dans les haies de lauriers mais que c'est la présence d'espèces indigènes, l'âge des éléments naturels, l'entretien prodigué, la connectivité des jardins qui comptent.

Saluons la prise de position claire de Lancy de prioriser la concertation avec les propriétaire-partenaires

et sa volonté de préserver, au moins, la zone villas du plateau de Saint-Georges et la qualité du quartier des Verjus.

Consciente de l'importance de la végétation et du potentiel des jardins de ses 1000 villas, la commune a créé un fond biodiversité destinée à aider financièrement les privés souhaitant planter des arbres, une initiative dont bien d'autres communes

devraient s'inspirer au vu des enjeux liés à la contribution de la canopée face aux îlots de chaleur. ■

¹ <https://www.lancy.ch/prestations/Plandirecteurcommunalde-Lancy>

² Groupe ornithologique du bassin genevois

³ Voir le journal Pic-Vert de mars 2020 <https://geneve.assprop.ch/journal/archives/>

Depuis plus de 55 ans, des travaux de 1^{ère} qualité



**PEINTURE
PAPIERS PEINTS
CREPIS & DECORATION**

Devis gratuit
TVA offerte pour les membres
de Pic-Vert (soit 7,7% de rabais)

079 301 00 02 - 022 793 20 36

Cp 162 - 1213 Pt-Lancy 1 / info@ep-peinture.ch



**CHAUFFAGE
ASSISTANCE SA**
DEPUIS 50 ANS À VOTRE SERVICE

Installation, entretien & optimisation de chauffages toutes énergies

T. 022 338 35 25

info@chauffage-assistance.ch

www.chauffage-assistance.ch



Initiative Urbadem :

Le Tribunal fédéral donne son aval pour un urbanisme plus démocratique à Genève*



Michel Schmidt
Président Pic-Vert Assprop Genève

Ce jour, le Tribunal fédéral, soit la plus haute instance de notre pays, a tenu une délibération publique pour se prononcer sur la validité du texte de l'initiative d'Urbadem, «Pour un urbanisme plus démocratique à Genève» (IN176). La tenue de ces délibérations publiques est assez rare, ce qui démontre l'importance du sujet traité et sans doute la volonté du Tribunal fédéral de communiquer au public sa position.

Dans cette séance, les juges de notre plus haute cour ont approuvé le texte de l'initiative dans sa totalité.



© Miguel Bueno

M^e Zellweger, Marielena Gautrot, Alain Burri et Miguel Bueno

L'association Pic-Vert Assprop Genève se réjouit de cette décision, dans la mesure où elle se bat depuis de nombreuses années

pour démocratiser notre aménagement du territoire.

Cette étape juridique étant à présent franchie, les citoyennes et citoyens genevois pourront voter sur le contenu de cette initiative, qui vise à placer sur un pied d'égalité toutes les parties concernées par l'élaboration d'un plan localisé de quartier.

Le Conseil d'Etat se voit donc placé devant le choix d'accueillir favorablement cette réforme ou de s'opposer à un urbanisme plus démocratique et égalitaire de notre territoire. Il va de soi que s'il venait à choisir la deuxième de ces options, cela pourrait être très mal vu par la population.

Notre association appelle donc de ses vœux qu'il appuie dorénavant l'initiative IN176.

À propos de Pic-Vert

Pic-Vert Assprop.ge est une association qui a été créée il y a plus de 30 années et qui compte près de 3'000 membres. Elle défend les intérêts de propriétaires individuels de biens immobiliers situés dans le Canton de Genève, en encourageant une qualité de vie durable s'inscrivant dans une croissance raisonnée et un bâti qui respecte l'environnement et la mixité sociale. ■

* Communiqué de presse du 16 novembre 2022



MENUISERIE - EBENISTERIE
AGENCEMENT

René Jemmely Sàrl
Membre PIC-VERT

255, route de St-Julien
1258 PERLY

Tél. 022 - 771 44 74
Natel 079 - 606 30 60
rjemmely@bluewin.ch

A défaut d'avoir reçu ou trouvé de beaux exemples d'immeubles récents à Genève, en voici des tout neufs construits dans la capitale d'un autre pays. Celui qui devine le lieu où

se trouvent ces immeubles gagne un an de cotisation 2023. Un indice: on l'appelait la ville noire et la seule villa de ce quartier devenu ville blanche a été préservée.



PIC D'OR ET PIC BÉTON



Avis à nos lecteurs, nous recevons volontiers vos bons ou mauvais exemples afin de les publier dans nos colonnes. Transmettez-nous vos images de construction réussie ou pas (Pic d'Or ou Pic Béton). Attention, il doit s'agir d'une construction existante, datant du 21^e siècle et située dans le canton de Genève.



Hommage à Michel Martina

C'est avec une grande tristesse et beaucoup d'émotion que nous avons appris, au début du mois d'octobre, le décès de Monsieur Michel Martina, figure emblématique de notre association.

Monsieur Martina était un des membres fondateurs de Pic-Vert lorsque l'association a vu le jour en 1986. Sa bienveillance, son soutien sans faille à nos actions, ses encouragements, son caractère positif et sa gentillesse sont autant d'emblèmes forts qui marquent et vont nous manquer.

Un homme de grande valeur nous a quitté. En ces moments difficiles, nous transmettons nos plus sincères condoléances et toute notre amitié à sa famille et ses proches.

Artiste peintre et amoureux de la Nature, Michel Martina était un homme humaniste et chaleureux, à la personnalité curieuse, enthousiaste et généreuse. Grand ami des arbres et des sous-bois, il était soucieux de l'équilibre du monde et de la responsabilité de l'homme face au monde en émergence qui nous attend.

Depuis sa jeunesse, il est un combattant ardent de la protection de la « pénétrante verte » naturelle que constitue, de Confignon à Lancy, le coteau sud, ourlé sur le bas par le cours de l'Aire. Il appelle à la prise de conscience de la qualité exceptionnelle de ce site que la Nature a dessiné et dont l'homme responsable se doit intelligemment tirer le meilleur parti.

Accordant de l'importance à l'action individuelle et au rôle que chacun doit jouer, il décide de ne pas rester témoin passif de ce monde tel qu'il va et il s'engage.

Auprès du Mouvement d'Habitants Onésiens au milieu des années 1970 dans le cadre de la sauvegarde des Evaux, domaine sur lequel un plan d'aménagement est prévu comprenant des bâtiments universitaires, des aménagements sportifs, des logements et bâtiments sociaux et culturels. Parallèlement, il s'oppose à l'implantation d'une halle gonflable sur deux courts de tennis dans le Parc Brot afin de conserver ce site et offrir à la population onésienne un îlot de verdure supplémentaire conformément à la volonté de la venderesse (Madame Cécile Brot qui avait vendu sa parcelle à la commune d'Onex en 1973). Il s'agissait alors d'une cause d'intérêt public, portée jusqu'au Tribunal Fédéral qui débouta la partie adverse. Membre et délégué de l'Association des Mouilles, il devient membre fondateur du Pic-Vert en 1986.

A l'occasion de l'article qu'il consacrait au *Retour sur la 30^{ème} Assemblée générale* (publication N° 113 du Pic-Vert, juin 2016), Michel Martina concluait par un dernier mot que nous citons à l'image de son engagement et de son soutien : « Pic-Vert, mon ami, continue ! Ne te laisse pas clouer le bec, jamais ! »

Le comité



dessins de Michel Martina



BOSSON+RAPO SA
Installation de chauffages
Révision de citernes
www.bossonrapo.ch

MINERGIE®

**Votre confort,
notre métier**

Bosson+Rapo SA
Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Case Postale 1771
Tél: 022.343.88.91
Fax: 022.343.06.28
Mail: info@bossonrapo.ch

- Dépannages 24h sur 24h
- Installations et révisions de citernes
- Solaire thermique
- Installations thermiques
- Surveillances de chaufferies
- Bilans énergétiques & Labels minergie
- Pompes à chaleur Géothermie - Aérothermie



Fermeture annuelle

Pic-Vert prend du repos
et ferme ses bureaux
du vendredi 23 décembre 2022
au lundi 9 janvier 2023.





Un numéro vous manque ?
Prenez contact avec notre secrétariat
et nous nous ferons un plaisir
de vous le faire parvenir.

☎ 022 810 33 20

Adhérez à l'Assprop



Formulaire d'adhésion à renvoyer au secrétariat

Assprop.ch - Place des Philosophes 8 - 1205 Genève - CCP 01-29971-8

L'adhésion peut également s'effectuer 'en ligne' www.assprop.ch

Canton sur lequel se trouve le bien immobilier ☐ Genève ☐ Vaud ☐ Autre (spécifiez) _____

Le soussigné demande son adhésion à l'Assprop en tant que ☐ propriétaire ☐ co-propriétaire ☐ locataire

Nom _____ Prénom _____

Profession _____ Nationalité _____

E-mail _____ Année de naissance _____

Rue _____ No _____

No postal _____ Localité _____

No de tél. privé _____ No de tél. prof. _____

L'adresse privée ci-dessus ne correspond pas à celle du bien dont je suis propriétaire ou co-propriétaire.
L'adresse du bien immobilier est la suivante:

Rue _____ No _____

No postal _____ Localité _____

Les statuts de l'Assprop sont disponibles sur le site Internet www.assprop.ch

Finance d'entrée de 20 CHF + cotisation annuelle 100 CHF.

Date _____ Signature _____

Comment avez-vous découvert l'association? _____

☐ Je souhaite m'abonner à PilierPublic pour être informé des avis d'enquête publique (cf. geneve.assprop.ch/prestations/offres-speciales)



Entreprise genevoise à votre disposition depuis 1984

Devis gratuit

Peinture
Décoration
Papiers-peints

Tél : 022 786 66 00 - devis@buttysa.ch
26, Rue des Vollandes - 1207 Genève